

Document rédigé par le Centre d'Etude et de Connaissance de l'Immobilier et de l'Habitat asbl.

Les parties sont expressément priées, avant de signer le document, de lire attentivement et de compléter toutes les zones laissées libres. Le Centre d'Etude et de Connaissance de l'Immobilier et de l'Habitat asbl n'est en aucun cas responsable de l'utilisation faite par les parties du présent formulaire. Le présent texte est la propriété du Centre d'Etude et de Connaissance de l'Immobilier et de l'Habitat asbl. Les documents qui sont téléchargés sont strictement destinés à un usage personnel du détenteur de licence et des parties contractuelles soussignées. Ceux-ci ne peuvent en aucun cas être diffusés à des tiers. Édition 1^{er} septembre 2018, qui remplace toutes les éditions précédentes.



Agence : Pierre Marlair & Co – Conseil Immobilier
Adresse : Chaussée de Dinant 39 à 5170 Profondeville
R.C. et cautionnement : AXA (numéro de police : 730.390.160)

Conseil immobilier : Antoine Marlair
Téléphone : 0474.53.67.17
Mail : antoine@pierremarlair.be
N° IPI : 511.724

FICHE D'INFORMATIONS CANDIDAT LOCATAIRE

Bien concerné : Rue Basse Neuville, 30, boîte 2 à 5000 Namur

Note : il vous est possible de compléter les informations sur papier libre ou via un courriel.

INFORMATIONS	Candidat A	Candidat B
Nom		
Prénom		
Adresse		
GSM		
Téléphone		
E-mail		
Etat civil (entourez)	Marié(e) / cohabitant(e) légal(e) / célibataire / veuf(ve)	Marié(e) / cohabitant(e) légal(e) / célibataire / veuf(ve)

COMPOSITION DE LA FAMILLE		
Nombre d'adultes		
Nombre d'enfants (+ âge)		
Animaux de c ^{ie} (précisez)		

INFORMATIONS FINANCIÈRES		
Revenus nets totaux mensuels		
Montant du loyer actuel éventuel		

Vous pouvez appuyer votre candidature en demandant des références auprès de votre bailleur actuel ou en fournissant une caution solidaire.

Documents à joindre

- Preuve du montant des ressources financières.
- Preuve de paiement des 3 derniers loyers.
- Tout document dont vous estimez qu'il serait utile à l'appui de votre candidature.

Règlement Général sur la Protection des Données

- Je prends connaissance de la politique de confidentialité du conseil immobilier en annexe de cette fiche et y marque mon accord.
(merci de cocher la case)***

Date :/...../.....

Signature(s) :

Politique de confidentialité

1. L'agent immobilier traite les données à caractère personnel du candidat-locataire conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après RGPD).
2. L'agent immobilier collecte et traite les données à caractère personnel du candidat-locataire à des fins de courtage immobilier (à savoir la recherche de candidats-locataires et la proposition de candidature au donneur d'ordre-bailleur) ainsi qu'à des fins de marketing direct (à savoir informer les candidats-locataires non-sélectionnés des autres immeubles à louer qui répondent à leurs critères de recherche).
3. Les données à caractère personnel sont traitées sur base de l'article 6.1 (a) (vu que le candidat-locataire donne son autorisation explicite au traitement au moyen de cette fiche), de l'article 6.1 (c) (vu que le traitement sera parfois nécessaire pour satisfaire à une obligation légale qui repose sur l'agent immobilier) et de l'article 6.1 (d) (vu que le traitement sera parfois nécessaire pour que l'agent immobilier agisse légitimement) du RGPD. Dans la mesure où le traitement des données à caractère personnel n'a lieu que sur base de l'article 6.1 (a) (autorisation), le candidat-locataire a toujours le droit de retirer le consentement donné.
4. Si c'est nécessaire pour la réalisation des objectifs définis, les données à caractère personnel du candidat-locataire seront partagées avec d'autres sociétés au sein de l'Espace Economique Européen qui sont directement ou indirectement liées avec l'agent immobilier ou avec tout autre partenaire de l'agent immobilier. L'agent immobilier garantit que ces destinataires prendront les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour la protection de ces données à caractère personnel.
5. Les données à caractère personnel seront conservées pendant le délai qui est nécessaire pour satisfaire aux exigences légales (entre autres sur le plan comptable et la législation anti-blanchiment) et au moins aussi longtemps que court le délai de prescription légal à l'encontre de l'agent immobilier.
6. Le candidat-locataire a en tout temps le droit d'accès à ses données à caractère personnel et peut les (faire) rectifier si elles s'avèrent incorrectes ou incomplètes. Il peut également, sous certaines conditions, faire effacer ses données à caractère personnel, en faire limiter le traitement et s'opposer au traitement des données à caractère personnel en question sur base de l'article 6.1 (f) du RGPD. En outre, le candidat-locataire a le droit d'obtenir une copie de ses données à caractère personnel (dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine) qu'il a lui-même fourni à l'agent immobilier et de les faire transmettre à une autre entreprise. Afin d'exercer les droits précités, il est demandé au candidat-locataire d'envoyer un courrier électronique à l'adresse e-mail de l'agent immobilier avec une copie de sa carte d'identité.
7. Le candidat-locataire a le droit de s'opposer gratuitement à tout traitement de ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct.
8. Le candidat-locataire a le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de contrôle des données (Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles - commission@privacycommission.be)